

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2010

Présents : Mrs LEROUX, MADELAINE, BREYNE, BERTIER, LECLUSE, Mlle Emilie BOUILLON, M.ADAM, Mme LEBATARD, Mme MOTTIN, M.LECONTE, Mme BAILHACHE, M.PLINE, , Mme GODARD, Mrs LERECULLEY, MARIOTTI, BRIARD, Mme Florence BOUILLON, POSTIC, HAREL.

Absents excusés : Mrs PETRAS, CORNEVILLE, SIMON.

Secrétaire : Mlle Emilie BOUILLON

Pouvoir : Monsieur CORNEVILLE a donné pouvoir à Monsieur BERTIER
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur BREYNE.

ASSURANCE

Après avoir analysé les propositions des assurances Générali, Les Mutuelles du Mans, AXA, le Conseil Municipal décide de confier d'une part les contrats relatifs à la protection multirisque, juridique, arts, tous risques informatiques et la responsabilité civile à AXA représenté par Monsieur Sébastien HAMEL située à Le Molay-Littry 37 Rue de Bayeux pour un montant annuel de 9521,27 euros, la flotte automobile à GENERALI représenté par Monsieur Daniel PITEL situé à Bayeux 6 Rue Royale pour un montant annuel de 4312 euros. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces contrats établis pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Janvier 2011.

NETTOYAGE DES VITRES

Le Conseil Municipal a pris connaissance des 4 devis établis pour le nettoyage des vitres pour ces divers bâtiments : salle des fêtes (2 fois par trimestre), le module (2 fois par trimestre), la médiathèque (1 fois par trimestre), la salle annexe de la mairie (1 fois par trimestre), le musée de la mine (2 fois par an), la salle du Molay (1 fois par trimestre), la charreterie (2 fois par an).

Le Conseil Municipal décide de retenir la société nettoyage Service de Bayeux pour un montant annuel de 2294,72 euros HT.

MAINTENANCE INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal accepte le devis de Normandy Informatique pour la maintenance des ordinateurs à la médiathèque soit 495,02 euros TTC par an. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis correspondant pour la mise en place de ce service à compter du 1^{er} janvier 2011.

SDEC

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEC va réaliser des tests de stabilité et de solidité sur les candélabres situés sur la zone artisanale, Route de Balleroy et Rue des Mesliers.

Ces tests sont financés par le SDEC, cependant vu le nombre d'appareils à tester, certains travaux risquent d'être à la charge de la collectivité. De ce fait, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2011 un montant de 2000 euros à l'article 6554 (contributions aux organismes de regroupement).

PERSONNEL

Le Conseil Municipal fixe comme suit la rémunération de Madame Geneviève LEGUAY pour les heures effectuées à la Salle du Molay de septembre à décembre 2010 soit 12h70/35h de l'indice brut 299 et de l'indice majoré 294.

D'autre part, le Conseil Municipal accepte que Madame Sylviane LETOURNEUR soit remplacée par Madame Geneviève LEGUAY pendant son arrêt maladie, soit 5 heures par semaines à la médiathèque et ce, à compter du 12 Janvier 2011.

REMBOURSEMENT

Le Conseil Municipal décide de rembourser au CCAS de Saon, soit 220 euros correspondant à la location du module le samedi 18 Décembre 2010. Suite aux intempéries, cette manifestation a été annulée. Ce remboursement se fera à l'article 678 « charges exceptionnelles ».

COMMISSION VOIRIE-ATELIER

Cette Commission avait pour but de faire un bilan des travaux réalisés en 2010, à noter que l'extension de l'atelier municipal a débuté au début du mois de décembre.

Le Conseil Municipal est satisfait des travaux exécutés et va poursuivre son effort en 2011.

Dans le cadre du personnel communal, une réorganisation du service Espaces Verts, devra avoir lieu suite au congé de mise en disponibilité de Monsieur Kévin ADAM pour 2 ans. La commission va réfléchir sur les modalités de fonctionnement à prévoir dès le mois d'avril 2011. Le Conseil sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

D'autre part, le Conseil Municipal déplore le fait que le contrat unique d'insertion de Monsieur Davy MARIETTE arrivant à expiration le 31 Janvier 2011 risque de ne pas être renouvelé et ce, à cause des nouvelles dispositions législatives sur ces contrats.

REHABILITATION LOGEMENT

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'étude de faisabilité réalisée par le CDHAT pour réhabiliter le bâtiment situé 1342 Route de Balleroy en 3 logements : 2F3 et 1F2.

Cet organisme a tenu compte des observations formulées par le Conseil Municipal lors de la présentation de l'avant-projet et a présenté au Conseil Municipal les divers plans de financement pour réaliser ces travaux estimés à 277 210 euros HT.

Le Conseil municipal retient celui du prêt à l'amélioration qui s'établit de la façon suivante : - une subvention du Conseil Général : 27 900 euros

- un prêt de 195 000 euros au taux de 2,35 % sur 25 ans

- le reste en autofinancement

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Général pour réaliser ces travaux et espère pouvoir intégrer cet investissement dans le budget 2011 selon le plan de financement défini ci-dessus.

COMMISSION SPORTS

Monsieur MADELAINE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le devis de réhabilitation de la bulle de tennis qui s'élève à 66 241,66 euros TTC auquel doit s'ajouter le devis de rénovation électrique de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal sollicite une aide du Conseil Général pour réaliser ces travaux permettant ainsi de le rénover.

CONVENTION

Monsieur MADELAINE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les diverses observations formulées par la Lystrienne Sportive sur la convention de la mise à disposition du vestiaire situé Route de Tournières, notamment sur les modalités de versement de l'aide financière communale pour le ménage du local et sur l'entretien extérieur du local.

Après avoir étudié ces nouvelles propositions, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

D'autre part, le Conseil Municipal a pris note que la Lystrienne Sportive n'utilisait plus l'ancien vestiaire et que la collectivité peut en disposer.

COLIS DES SENIORS

Monsieur BREYNE, Adjoint au Maire, remercie l'ensemble des distributeurs des colis des personnes de plus de 75 ans, et les responsables qui ont confectionné ceux-ci.

Suite à des remarques faites par des bénéficiaires, le Conseil Municipal s'interroge sur le fait de continuer à distribuer ces colis, alors que ces personnes bénéficient du repas des Seniors.

Le Conseil Municipal demande au CCAS d'y réfléchir.